

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE DIX HUIT Le 7 février à 20 heures 30 Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret - N. Murillo - E. Mallet et Messieurs A. Dutertre - G. Hattry - P. Voltz - H. Garnier- P. Hamelin Absent(e) : // Secrétaire de séance : S. Foret Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie	Date de convocation 1 ^{er} /02/2018 Date d'affichage 14/02/2018 Nombre de conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10
--	--

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2018 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2018, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.
Mme Foret est élue secrétaire de séance.

En préambule à la séance du conseil municipal M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour concernant la délibération relative à la reconduction du contrat fourrière et le ramassage des animaux errants sur la commune et la délibération relative à la demande de subvention au titre de la DETR.

Délibération demande de subvention au titre de la DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, le projet susceptible d'être éligible est :

- Travaux de toiture à la salle polyvalente
- Amélioration acoustique de la salle polyvalente
- Ravalement du local annexe (réserve salle polyvalente)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter le projet précité, de décider de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage dont TVA (autofinancement)	29 052.07€
DETR 50%	20 751.48€
TOTAL TTC	49 803.54€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017

Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale.

M. le Maire rappelle la délibération du 5 avril 2017 relative aux animaux errants sur la commune.

M. le Maire rappelle aussi que le code rural (art 211-21) et la loi N°99-5 du 6 janvier 1999 renforcent les pouvoirs de police du Maire notamment pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux errants.

Afin de respecter le cadre légal, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour renouveler la convention avec la fourrière animale CANIROUTE qui assurera le transfert des animaux capturés (Cotisation 1.50€ par habitant). Et de maintenir le forfait capture d'animaux (délibération du 5 avril 2017 N°2017-20) comme suit :

50 € / animal et / intervention débutée pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)

80€/ animal et / intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De renouveler la convention avec la fourrière animale CANIROUTE

De renouveler le forfait capture d'animaux fixé comme suit :

50 € / animal et / intervention débutée + 10 € par jour supplémentaire pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)

80 € / animal et / intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins..)

1- Délibération relative à l'indemnité du receveur.

M. le Maire informe que M. Cire SOW a succédé à M. BUCHET au poste de receveur Municipal à la Trésorerie de Connerré et que l'assemblée est invitée à se prononcer pour les indemnités qui lui sont versées en contrepartie des prestations de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'accorder, pour la durée du mandat, à M. Cire SOW, les indemnités qui étaient attribuées à M. Buchet pour les prestations de conseil et de confections des documents budgétaires.

2- Commerce

Mme Foret fait un résumé de la rencontre du 27 janvier dernier des 2 candidats retenus pour leur projet de reprise du commerce 4 rue du Roi David.

Après avoir entendu la présentation des 2 projets, M. le Maire demande au conseil municipal de choisir le candidat vis-à-vis de la motivation et des intentions de chacun.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

Choisit le projet de M. Erick HOGUET

Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de consentir au nom de la commune, au profit de M. Erick HOGUET, un bail à loyer à titre commercial, ayant pour objet les biens et droits pour ce bail commercial devant être consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 4 200€ annuel, payable mensuellement à terme échu à 350 Euros.

3- Intercommunalité : Schéma de Mutualisation.

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et de ses communes membres, M. le Maire présente les fiches IMPACT :

- Mutualisation des actions de formation
- Matériels mutualisés
- Création d'une plateforme informatique RH
- Création et animation de réseaux d'échanges –Intranet
- Assistance juridique
- Marchés publics
- Groupements d'achats
- Création d'un service commun « d'hygiène, sécurité et prévention »
- Service commun « Archivage »

M. le Maire précise que ces fiches ont été présentées lors d'une réunion de travail communautaire le 16 janvier dernier. Et que le conseil municipal peut apporter des suggestions et améliorations à celles-ci. (Les fiches amendées doivent être renvoyées pour le 9 février prochain). Une synthèse des réponses rendues par les 23 communes du Gesnois Bilurien sera effectuée par la commission mutualisation et ensuite proposée au prochain conseil communautaire pour en délibérer.

4-Travaux des commissions

• Commission travaux : M. Dutertre demande de l'aide pour réparer le radiateur du bureau du secrétariat.

M. le Maire signale que l'enseigne du commerce est à refixer.

• Commission communication : Mme Blavette confirme la parution du prochain bulletin la 1^{ière} semaine d'avril.

Le site internet est de nouveau opérationnel. Il y faut plus de réactivité pour la mise en ligne des différents articles ou informations : Après validation de ces derniers par la commission la secrétaire de mairie doit pouvoir les publier rapidement sur le site.

• Commission enfance scolarité : Mme Mallet informe le conseil sur les débuts de travaux communautaires (compétence petite enfance) relatifs au PEL (Projet Educatif Local).

Mme Mallet informe que la majorité des communes du territoire communautaire ont décidé un rythme scolaire de 4 jours.

Mme Mallet fait part de l'information M. Leduc Directeur de l'école primaire de l'école de Bouloire relative à la participation financière de la commune de Surfonds pour le voyage à Paris des enfants scolarisés en classes élémentaires à Bouloire.

Après discussion, des informations complémentaires seront demandées avant de prendre une décision.

• Commission culture : M. Gérard Hattry présente les préparatifs du carnaval organisé par le CMJ.

M. Hattry précise qu'il serait souhaitable que soit inscrit une ligne budgétaire pour les projets éventuels du CMJ

• Commission des finances : la réunion de la commission sera le 26 février 2018 à 19h00

Questions et informations diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- la 1^{ière} réunion du CLECT
- des travaux du pylône pour la téléphonie mobile

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 7 février 2018

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		